

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 9 Février (09/02/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

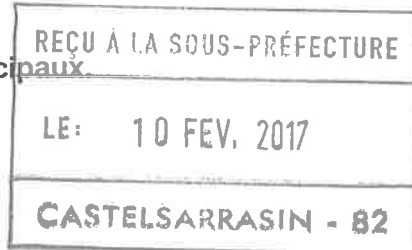
ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valérie CLARMONT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Madame Sabine AUGÉ est nommée secrétaire de séance.



08 – 09 Février 2017

BUDGET PRINCIPAL : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) POUR LE PROJET ABBAYE SAINT PIERRE DE MOISSAC – REQUALIFICATION DU SITE POUR AUGMENTER SA FREQUENTATION – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DES ESPACES D'ACCUEIL, DES SALLES VISITABLES ET DES POSSIBILITES D'ANIMATIONS

Rapporteur : Mme HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L.2311-3,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiements est nécessaire pour le projet d'amélioration et d'extension de la visite de l'Abbaye de Moissac,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 29 voix pour et 2 voix contre (MM. ABOUA, CALVI),**

DECIDE de voter l'autorisation de Programme et les répartitions de Crédits de Paiements pour le projet Abbaye Saint Pierre de Moissac – requalification du site pour augmenter sa fréquentation - extension et restructuration des espaces d'accueil, des salles visitables et des possibilités d'animations.

❶ N°AP-2017-01 : projet Abbaye Saint Pierre de Moissac – requalification du site pour augmenter sa fréquentation - extension et restructuration des espaces d'accueil, des salles visitables et des possibilités d'animations.

Montant global de l'AP : 5 980 000 €

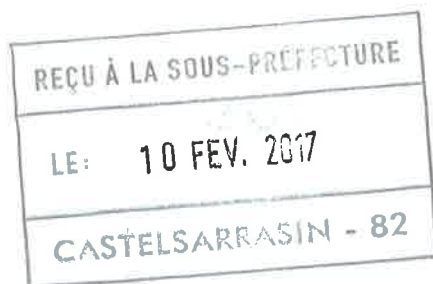
CP 2017 : 250 000 €
CP 2018 : 1 500 000 €
CP 2019 : 1 500 000 €
CP 2020 : 1 500 000 €
CP 2021 : 1 230 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA (16.404 % des dépenses) : 980 959 €
Subventions / Autofinancement / Emprunt : 4 999 041 €

DIT

- Que les Crédits de Paiements pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiements de l'année N + 1,
- Que les crédits sont inscrits au budget principal



Pour copie conforme
Moissac le 10 février 2017
Le Maire,



(Signature)
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :